

Confidentialité d'un supérieur hiérarchique

Par Lolotaz93, le 06/05/2011 à 14:47

Bonjour,

Ma femme vient de subir une fausse couche à 9 semaines de grossesse, qui a entrainé un arrêt de travail d'une dizaine de jours. Elle a eu son supérieur hiérarchique au téléphone et lui a expliqué sommairement la raison de son arrêt.

Elle est retournée travailler en début de semaine et a constaté que quasiment tous ses collègues étaient au courant pour la fausse couche.

N'y a t'il pas défaut de confidentialité de la part de son supérieur?

Y'a-t'il une action eventuelle à envisager (à part ma main dans sa tronche...) et auprès de quelle instance?

Merci d'avance

Par Cornil, le 10/05/2011 à 19:16

Bonsoir "lototaz93"

Certes ce comportement est indélicat, mais je vois mal le recours que vous pourriez avoir, au pénal, le procureur, qui a d'autres chats à fouetter, va sûement classer l'afaire sans suite, au civil (prud'hommes), il faudrait déontrer l'existence d'un préjudice moral, alors que les collègues étaient sûrement au courant de l'état de grossesse et auraient de toute façon pu constater l'arrêt de celui-ci.

Bref une LRAR bien sentie auprès du supérieur hiérarchique m'apparaît raisonnablement la seule chose à envisager.

Bon courage et bonne chance.